



Direction départementale
de la protection des populations

Service de la sécurité de l'environnement industriel

Affaire suivie par : Céline GAVELLE

Téléphone : 02.38.42.42.85

Courriel : celine.gavelle@loiret.gouv.fr

Référence : RISQUES TECHNOLOGIQUES\CPE DECHETS\CSDU
CLIS-CSS\CSS UTOM SARAN \REUNIONS CSS\REUNION 2017\
VCR CSS UTOM SARAN 18 12 2017

Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Usine de Traitement des Ordures Ménagères Compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2017

Sous la présidence de M. Patrick GIRAUD, Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret, étaient présents :

Collège « Administrations de l'Etat » :

- M. Francis ALLIÉ, Directeur adjoint de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret
- M. Vincent MIOSSEC, Inspecteur de l'environnement, DREAL Centre-Val de Loire–Unité départementale du Loiret
- Mme Annaïg HELLEU, Responsable du pôle santé publique et environnementale, ARS-Délégation départementale du Loiret
- Mme Céline GAVELLE, Chargée d'études risques, section risques technologiques, service de la sécurité de l'environnement industriel, Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret

Collège « Collectivités territoriales » :

- M. Alain TOUCHARD, Conseiller départemental du Canton d'Orléans 3
- M. Bernard DUGALLEIX, Conseiller municipal de la commune de Saran
- M. José SANTIAGO , Conseiller municipal de la commune de Saran

Collège « Exploitants » :

- M. Laurent BACHIMONT, Directeur de secteur, société ORVADE
- M. Franck IPPOLITI, Directeur d'unité opérationnelle incinération/mâchefers, société ORVADE
- Mme Sylvie KEIB, Directrice d'unité opérationnelle tri/DASRI, société ORVADE

Collège « Salariés » :

- Mme Juanita RENOUARD, déléguée syndicale, société ORVADE
- M. Arnaud MORET, délégué syndical, société ORVADE

Collège « Riverains »

- M. Hubert DUPIRE, membre de l'association "Loiret Nature Environnement"
- M. Roger RUFFIER, particulier

Personnalité qualifiées :

- M. Thibaut PAIN, Directeur de la gestion des déchets, Orléans Métropole

Autres participants :

- Mme Laurence DUDOIT, service gestion des déchets, Orléans Métropole
- Mme Muriel BOUTIN, Direction de l'environnement, service prévention des risques et éducation à l'environnement, Conseil Régional Centre-Val de Loire

Etait absent et excusé :

- M. Thierry COUSIN, Vice-président d'Orléans Métropole

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 12 décembre 2016
2. Présentation du rapport d'activité du site de l'année 2016 par la société ORVADE
3. Action des services de l'État
4. Questions diverses et échanges avec l'assemblée

1. Visite du site

M. GIRAUD ouvre la séance. Un tour de table de présentation des membres de la CSS est effectué.

2. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 12 décembre 2016

M. GIRAUD soumet le compte rendu de la réunion de la CSS du 12 décembre 2016 à l'approbation des membres de la CSS.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. Présentation du rapport d'activité du site de l'année 2016 par la société ORVADE

M. Laurent BACHIMONT présente le bilan d'activité du site de l'année 2016 à l'aide d'un diaporama (joint à ce compte-rendu).

- **Présentation générale du site de sa construction en 1993 à l'année 2016 (p.4 à p.6 du diaporama)**

M. BACHIMONT indique que suite à l'inondation du 31 mai 2016, il a été nécessaire d'arrêter totalement le fonctionnement de :

- l'installation de tri durant 15 jours ;
- la partie incinération pendant un mois et demi ;
- le local du Groupe Turbo Alternateur (GTA) pendant 6 mois.

M. BACHIMONT présente des photographies du site inondé.

Site inondé le 31 mai 2016



Source : Sté ORVADE



Source : Sté Orvade



Source : Sté ORVADE



Source : Sté ORVADE

Celui-ci rappelle les activités du site, à savoir :

Incinération :

- des Déchets Ménagers Résiduels, des Déchets Industriels Banals (DIB), des Déchets « incinérables » des déchetteries et des refus de tri (capacité annuelle de traitement de l'UTOM de 115 000 tonnes) ;
- de Déchets d'Activité de Soins et Risques Infectieux (DASRI) et de Déchets Confidentiels (capacité annuelle de 4 000 tonnes).

Tri :

- déchets recyclables (papier, gros de magasin, emballages ménagers résiduels, plastiques, aciers et aluminium) issus des collectes sélectives, apports volontaires et apport des déchetteries (capacité de 100 t/an).

- *Présentation de la situation administrative de 1993 à 2016 (p.7 du diaporama)*

La situation administrative du site est inchangée depuis la réunion de la CSS de 2016.

- *Présentation des différents arrêts techniques (p.8 à p.10 du diaporama)*

M. BACHIMONT liste les différents travaux de mars 2016 ayant nécessité l'arrêt des lignes.

En juin 2016, suite à l'inondation du mois de mai, de nombreuses interventions de nettoyage, de réfections et de remplacements de matériel ont été effectuées sur l'installation de tri et d'incinération.

Le redémarrage de la ligne 2 du site a eu lieu début juillet et celui de la ligne 1 mi-juillet. Afin de redémarrer l'installation, un local haute tension et un groupe électrogène déportés ont été mis en place.

En octobre 2016, la partie incinération a été arrêtée totalement afin de pouvoir remettre en service le nouveau local haute tension et le groupe électrogène.

En décembre 2016, le Groupe Turbo Alternateur (GTA) a été remis en fonctionnement.

- Présentation des faits marquants sur l'année 2016 (p.11 à 22 du diaporama)

En 2016, 5 arrêts techniques non programmés pour cause de fuite de chaudière et un arrêt total du site pour cause d'inondation ont eu lieu.

- Détection de la radioactivité :

* Pour les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

- 9 déclenchements de la balise de contrôle de la radioactivité :
 - dont 8 bacs qui ont suivi une décroissance permettant de les accepter à j+1 ou j+2
 - dont 1 bac qui a nécessité l'intervention d'une société compétente pour réaliser une caractérisation du déchet et une recherche du radioélément, afin d'indiquer le temps de décroissance et la date à laquelle le déchet peut être traité.

* Pour les Ordures Ménagères (OM) et les Déchets Banals Industriels (DIB)

Il n'y a eu aucun déclenchement de la balise de contrôle pour l'année 2016.

- Incendie (p.12 du diaporama)

Un dégagement important de fumées au niveau du TROMEL du centre de tri a été constaté. Il a été nécessaire d'arrêter l'installation pour permettre l'intervention des opérateurs. Il s'agissait d'une bouteille bloquée à l'entrée du TROMEL qui par frottement commençait à se consumer.

- Incidents

Suite à l'inondation, une canalisation enterrée alimentant la partie incinération du site a subi une importante fuite d'eau. Une réparation en urgence par une société spécialisée a été réalisée.

M. BACHIMONT expose les problèmes rencontrés avec les gens du voyage. Des douilles d'armes à feu ont été découvertes devant le portail de la plate-forme des mâchefers et des impacts de balles ont été repérés sur le bungalow de la plate-forme.

Un salarié de la plate-forme des mâchefers a été agressé violemment et gratuitement par une personne extérieure au site. Les forces de l'ordre ont été appelées pour intervenir. L'employé a été placé en arrêt de travail pendant 8 mois.

M. BACHIMONT explique que lors des actes de malveillance, la société ORVADE fait appel aux forces de l'ordre et dépose plainte.

Le 31 mai 2017, un commando cagoulé s'est introduit sur le site afin de détruire les caméras de surveillance du site. Les forces de l'ordre, notamment le GIGN, sont intervenues.

M. DUGALLEIX souhaite connaître les motivations des intrus.

M. BACHIMONT précise qu'ils visitent le site, se raccordent au réseau d'eau du site ou tirent avec des armes à feu sur le coffret électrique.

Celui-ci présente les statistiques relatives aux accidents survenus sur le site.

Le taux de fréquence (le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenu au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail) est de 28,13. Ce taux est supérieur à celui de 2015.

Le taux de gravité (le nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est à dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées) est de 2.

Le nombre d'accidents bénins est de 30.

M. BACHIMONT expose le bilan social du site. Suite aux inondations, 25 salariés ont connu une période de chômage partiel pendant 2 semaines.

L'action « Santé Mieux être au Travail » a été maintenue. Celle-ci est mise en place depuis 2 ans. Elle a pour objectif de permettre au personnel de travailler différemment, de trouver un équilibre entre vie privée et vie au travail.

Le site emploie 75 salariés en CDI et 9 Emplois Temps Plein (ETP) en intérim.

- *Inondations (p.13 à p.19 du diaporama)*

M. BACHIMONT présente le rapport sur les inondations ayant sinistré le site le lundi 30 mai 2016. Des pluies exceptionnelles se sont abattues sur le Loiret durant la dernière semaine de mai et ont provoqué la saturation des nappes phréatiques autour de SARAN (alerte rouge départementale). Le site étant placé dans une cuvette, l'accumulation des eaux pluviales a entraîné l'inondation progressive de l'usine puis du centre de tri dans la nuit du 30 au 31 mai 2016.

M. BACHIMONT précise qu'aucun cours d'eau significatif ne se situe à proximité du site. Celui-ci n'est pas implanté dans une zone à risque et n'a jamais été inondé, même de façon mineure, depuis sa création en 1995.

Vue aérienne du site



Source : Sté ORVADE

Le 31 mai, dès minuit, l'équipe de quart de nuit a prévenu la personne d'astreinte, l'équipe maintenance et la direction.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est intervenu sur le site dès 2 heures du matin et a installé une moto-pompe avec l'aide du personnel.

A 3h15, il a été décidé en accord avec le SDIS d'isoler l'usine du réseau Haute Tension.

A 5 heures du matin, le niveau d'eau dans le local du groupe électrogène atteignant plus de 50 cm, celui-ci a été mis hors service.

Le centre de tri a dû être mis à l'arrêt en urgence. L'opération d'évacuation du personnel (trieurs de nuit) a été conduite par le SDIS.

En accord avec Orléans Métropole, le site a été considéré comme totalement isolé et hors service. Il a été décidé également de valider le départ des collectes d'Orléans Métropole et de détourner l'ensemble des tonnages vers le site de Chaingy.

Vues du site inondé



Source : Sté ORVADE

Les sols au niveau du parking ont été pollués aux hydrocarbures. Une étude a été réalisée par une société spécialisée afin de connaître l'étendue de cette pollution. Les travaux de traitement des sols ont consisté à effectuer :

- une vidange et un curage du bassin ;
- la déshydratation et l'évacuation des sédiments pollués du bassin ;
- le retrait des végétaux et de la bâche du talus ;
- le curage des terres polluées du talus ;
- la remise en état du site.

M. BACHIMONT rappelle l'importance d'entreprendre ces travaux rapidement afin de limiter la pollution des sols. Lors des lessivages des sols par la pluie, la pollution percole plus profondément dans le sol. Les tonnes de sédiments du bassin et celles des terres impactées aux hydrocarbures ont été évacuées du site vers la plate-forme exploitée par la société OGD de St Ouen l'Aumône (95).

En juin 2016 et à l'été 2017, des courriels d'information relatifs à la situation de l'UTOM et aux opérations de dépollution ont été communiqués aux membres de la CSS.

- *Les évolutions des installations (p.19 du diaporama)*

Aucun chantier important n'a été mis en œuvre en 2016, hormis la remise en état du site suite aux événements de mai 2016 évoqués précédemment.

- *les évolutions contractuelles (p.19 du diaporama)*

Ont été signés avec Orléans Métropole :

- en janvier 2016, un avenant concernant la gestion des cendres et des Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinérateur d'Ordures Ménagères (REFIOM) ;
- en décembre 2016, un avenant de consolidation de l'ensemble des avenants depuis l'origine du contrat avec l'Orléans métropole.

- *Aspects réglementaires (p. 20 à 23 du diaporama)*

M. BACHIMONT explique que les 6 juillet 2016 et 23 août 2016 l'inspection des installations classées a réalisé deux visites de contrôle du site.

Elles ont permis de relever chacune 7 non-conformités.

- Fonctionnement des équipements (p.24 du diaporama)

En 2016, suite aux inondations, les lignes 1 et 2 ainsi que le Groupe Turbo Alternateur ont connu une baisse de leur disponibilités par rapport à l'année 2015.

- Les déchets réceptionnés (p.25 à 32 du diaporama)

Historique des déchets réceptionnés depuis 2011 en tonnes

	Déchets ménagers Incinération DMR	Déchets incinérables et valorisables des communes	Déchets incinérables et valorisables des déchetteries	Déchets d'Activités Economique (ex DIB)	Déchets d'Activités de Soins et Déchets confidentiels	Déchets à trier	Totaux
	[tonnes]	[tonnes]	[tonnes]	[tonnes]	[tonnes]	[tonnes]	[tonnes]
2011	89 170	2 333	7 797	2 484	2 795	16 781	121 360
2012	87 696	2 452	9 171	4 282	2 710	13 639	119 950
2013	87 192	1 544	12 377	3 929	2 587	15 910	123 539
2014	89 041	2 331	14 795	4 243	2 793	16 103	129 306
2015	85 887	2 090	14 333	5 300	2 879	16 474	126 963
2016	74 818 -12,88 %	1 801 -13,82 %	14 012 -2,24 %	5 484 +3,47 %	2 114 -26,57 %	15 975 -5,96 %	114 204 -10,05 %

Source : Sté Orvade

M. BACHIMONT explique que la baisse des tonnages est due à la fermeture du site pendant le sinistre. Aucun apport de déchets n'a été réceptionné pendant environ un mois.

L'augmentation du tonnage des Déchets d'Activités Economiques (DAE) réceptionnés marque la reprise économique ainsi que la tendance des entreprises à plus valoriser leurs déchets.

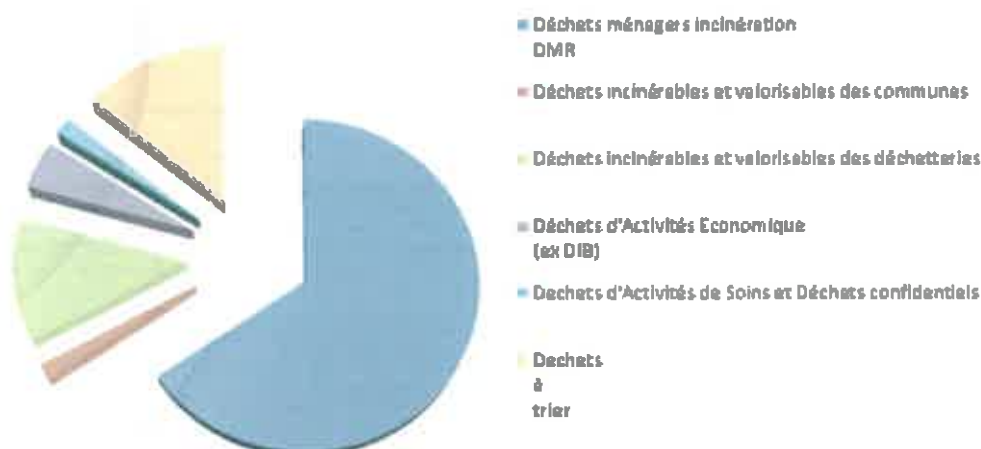
Les Déchets d'Activités de Soins et de Risque Infectieux (DASRI) ont été orientés vers une installation du Mans (72) lors des inondations.

* Tonnages et origine des déchets

M. BACHIMONT présente les répartitions des tonnages et l'origine des déchets.

.../...

Répartitions des tonnages



Source : Sté ORVADE

Origine des déchets pour l'année 2016

	Déchets ménagers incinération DMR [tonnes]	Déchets incinérables et valorisables des communes [tonnes]	Déchets incinérables et valorisables des déchetteries [tonnes]	Déchets d'Activités Economique (ex DIB) [tonnes]	Déchets à trier [tonnes]	Déchets d'Activités de Soins et Déchets confidentiels [tonnes]
Total reçu	74 818	1 801	14 812	5 483	18 978	2 118
Loiret	68 858	1 801	14 012	4 225	18 716	
Loire-et-Cher	5 909			22		
Indre et Loire						
Loire Atlantique	57				259	
Eure et Loire				1 148		
Cher				88		
Région Centre						1 769
Région Bourgogne						227
Région Pays de Loire						14
Région Îles de France						55
Loiret Déchets Confidentiels						56

Source : Sté ORVADE

Mme BOUTIN souhaite connaître les moyens mis en œuvre pour identifier la provenance des déchets.

M. BACHIMONT explique que l'ensemble des déchets sont identifiés à l'entrée du site. L'expéditeur des déchets fournit pour cela un certificat d'acceptation préalable.

Celui-ci précise que l'année 2016 n'est pas représentative d'une année de fonctionnement normale en raison du sinistre subi par le site en mai 2016.

* DASRI

Il indique qu'aucun DASRI n' a été réceptionné sur le site du 31 mai 2016 au 10 juin 2016. Les apports de DASRI (-26,5 % entre 2015 et 2016) du 11 juin au 20 juillet 2016 juillet ont été réceptionnés sur site puis rechargés pour être traités sur un autre incinérateur.

* Déchets valorisables

M. PAIN précise que les déchets incinérables et valorisables proviennent des centres techniques des communes d'Orléans Métropole ainsi que des « fins » de marché et des services de nettoyages des collectivités. Il indique que le tonnage de la collecte sélective de Beaugency a augmenté de 4,46 %.

M. BACHIMONT explique que les déchets triés et à trier ayant été souillés lors des inondations ont été évacués vers une centre d'enfouissement en attendant le redémarrage du centre de tri.

Détails réceptionnés pour le tri

	collecte Multimatériaux: Agglo [tonnes]	Collecte Sélective Beaugency [tonnes]	Collecte Sélective Chateaufort [tonnes]	Collecte Sélective Carène [tonnes]	Total [tonnes]
2013	12 946	1 025	1 371	0	15 761
2014	13 312	1 081	1 614	0	16 103
2015	13 513	1 099	1 645	218	16 474
2016	12 870 -4.76 %	1 148 +4.46 %	1 697 +3.16 %	259 +18.80 %	15 974 +3.03 %

Source : Sté ORVADE

M. PAIN indique que l'organisation de la collecte des déchets ménagers sur Orléans Métropole a été modifiée en 2016 provoquant une baisse de ses tonnages.

M. RUFFIER expose les difficultés des usagers à modifier leur habitudes.

M. PAIN précise que les poubelles pour les déchets valorisables sont plus grandes.

M. GIRAUD demande si cela a engendré une augmentation du tonnage de ces déchets.

M. PAIN indique que le tonnage de déchets valorisables en provenance des communes d'Orléans Métropole à trier a diminué et que celui des ordures ménagères a progressé.

- Déchets dangereux produits (p.33 du diaporama)

M. BACHIMONT expose l'historique des déchets produits depuis 2010.

Pour 2016, la quantité de cendres produites est de 1 988 tonnes, celle des REFIOMS est de 1 248 tonnes, soit une hausse par rapport à 2015, respectivement de 1,90 % et de 1,28 %.

- Valorisations des matières (p.34 du diaporama)

M. BACHIMONT précise que les mâchefers sont envoyés dans une Installation de Maturation et d'Elaboration (IME) pour être valorisés. La grave de mâchefer peut être utilisée pour la fabrication de bitume de voirie.

Celui-ci indique que l'arrêt des installations a eu pour conséquence la perte de marché avec les entreprises.

Tableaux des tonnages des Déchets triés et incinérés

· Tri	2016	T. matières / T. triés
papiers journaux	7274	44.9%
cartons cartonnettes	1761	10.6%
ferrailles	700	4.1%
non ferreux	53	0.3%
Briques alimentaires	249	1.5%
PET	1396	8.6%
PEHD	468	2.8%

Source : Sté ORVADE

INCINERATION

	2016	T. Mâchefers / T. déchets incinérés		2016	T. matières / T. de mâchefers
mâchefers (production)	19706	20.2%	ferrailles	1164	5.9%
			non ferreux	104	0.5%

Source : Sté ORVADE

M. RUFFIER fait observer que les papiers publicitaires inondent les boîtes à lettres des particuliers.
M. TOUCHARD répond que cela relève de la liberté de commerce.

- Valorisation énergétique (p.35 du diaporama)

M. BACHIMONT indique que la production d'électricité a diminué en raison de l'arrêt du Groupe Turbo Alternateur du 30 mai au 2 décembre 2016 suite au sinistre. Par conséquent, la quantité d'électricité achetée a augmenté, soit 3 770 MWh.

Tableau de l'électricité en MWh en 2016

Electricité produite	26 846
Electricité vendue	21 646
Electricité achetée	3 770
Taux de valorisation	19.4%
Electricité consommée	8 971
Electricité achetée / consommée	42.02%
Electricité vendue / produite	80.63%

Source : Sté ORVADE

M. BACHIMONT précise que le taux de valorisation ayant diminué, la décote appliquée dans le calcul de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TAGP) due par l'UTOM a été réduite.

- Contrôles réglementaires (p.36 à 53 du diaporama)

* Les rejets liquides

Les 11 dépassements des seuils du Ph et ceux des températures (3 dépassements) correspondent à la période d'arrêt de l'installation lors des inondations.

Les dépassements du débit journalier correspondent aux périodes des arrêts techniques.

Il y a eu un dépassement du paramètre zinc qui ne s'est pas reproduit.

M. BACHIMONT souligne que le seuil de dioxine-furannes est respecté.

* Les rejets des eaux pluviales

M. BACHIMONT explique qu'en raison de la concentration des eaux de pluies après les inondations, les analyses au second trimestre font apparaître un taux d'hydrocarbure en augmentation par rapport à 2015.

M. DUGALLEIX s'interroge sur le taux de 8,90 en 2005.

M. BACHIMONT répond qu'il va rechercher les causes de ce résultat.

* Les eaux souterraines

Emplacement des points de prélèvement



M. BACHIMONT explique que les taux de chlorure relevés au piézomètre 1, situé en amont du site et les piézomètres 2 et 3, implantés en aval, dépassent régulièrement depuis des années le seuil imposé.

L'activité de l'installation n'a pas d'impact sur les eaux souterraines.

*Les rejets atmosphériques

M. BACHIMONT explique qu'un mouvement de terrain dû aux inondations a nécessité un arrêt en urgence des lignes. Les mesures étaient en train d'être réalisées. Les échantillons ayant été pollués lors de ces prélèvements, les taux relevés présentent des dépassements.

M. BACHIMONT précise que la cartouche de la ligne 2 a révélé une mesure de dioxine furanne à 0,546 ng/m³ pour un seuil à 0,1 ng/m³. Il s'agissait de la cartouche de la période du 24 mai au 9 juin 2016. Celle-ci est restée en place lors de l'inondation. Elle n'a pu être retirée qu'après une semaine. Le laboratoire a confirmé que les conditions de conservation durant cette semaine ont provoqué un phénomène de condensation entraînant un «relargage» dans la cartouche qui explique le dépassement constaté.

M. BACHIMONT indique que le seuil réglementaire de la durée de dépassement est inférieur à 60 heures par an. Celui-ci explique que tout est mis en œuvre pour qu'il soit respecté. Toutefois, lorsque des produits polluants se trouvent dans la chaîne d'incinération des DASRI, des dépassements peuvent se produire le temps que le traitement des fumées agisse. Ces dépassements sont très largement inférieurs au seuil réglementaire.

** Les mâchefers (p.46 à 47 du diaporama)*

Les mâchefers sont contrôlés avant leur exportation. Les mesures sont faites sur des mâchefers bruts. Les contrôles sont conformes aux seuils autorisés. Les mâchefers de type 1 et 2 sont utilisés pour la réalisation des enrobés des routes.

Les mâchefers sont évacués vers la plate-forme de traitement de mâchefers de la société SETRAD à SARAN.

** Plan de surveillance dans l'environnement (p.48 à 53 du diaporama)*

La campagne 2016 a été réalisée par Lig'Air entre le 3 novembre 2016 et le 5 janvier 2017.

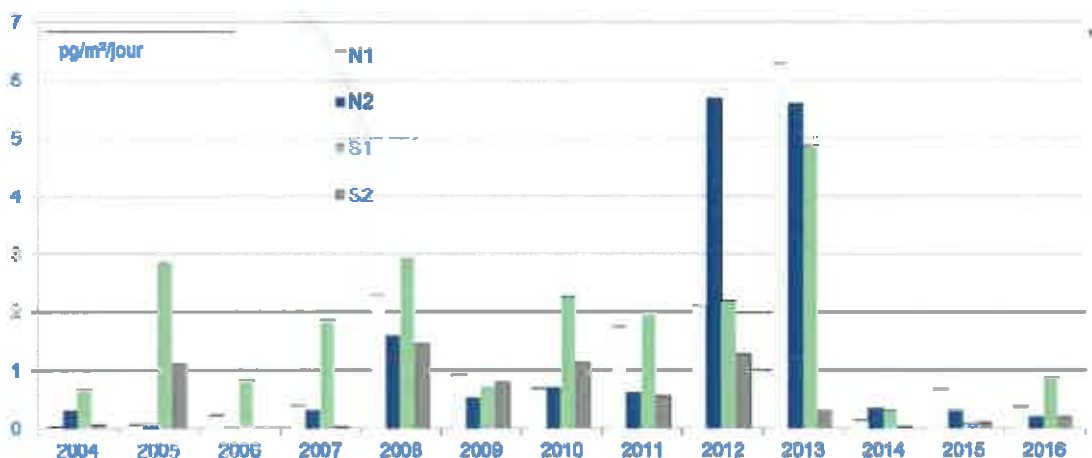
M. BACHIMONT précise que les points de prélèvements sont identiques tous les ans. Les points de mesures sont : N2, N1, S1 et S2.

Points de mesures



Source : Sté ORVADE

Evolution des dioxines et furannes depuis 2004



Source : Sté ORVADE

Pour l'année 2016, les valeurs des dioxines et des furannes sont très basses. Les équivalents toxiques calculés en 2016 sont comparables à ceux de 2015 et font partie des niveaux les plus faibles enregistrés depuis le début des mesures en 2005.

Les niveaux de polluants normés (plomb, arsenic, cadmium, nickel) sont inférieurs aux normes. Pour le plomb, le taux maximum hebdomadaire enregistré représente moins de 2 % de la valeur annuelle de ce polluant.

Comme pour les années précédentes, le zinc reste l'élément le plus présent en 2016. Les niveaux les plus faibles constatés correspondent à la période des fortes précipitations.

M. RUFFIER demande si ces résultats sont liés au traitement des fumées.

M. BACHIMONT confirme. Le traitement au bicarbonate capte 99 % des polluants.

Il précise que lors de ces relevés, on ne peut déterminer précisément dans l'air ce qui est issu des émissions de l'UTOM.

La campagne de l'année 2017 se déroulera de janvier à mars. Les points de prélèvements seront les mêmes qu'en 2016.

- **Présentation des projets 2017**

Les projets 2017 portent sur :

- la sécurisation du site avec l'augmentation du nombre de caméras de surveillance afin d'agir plus vite en cas d'intrusion ;
- la mise en place de la norme ISO 50 000 (si cette norme n'est pas mise en place le montant de la TGAP augmentera) ;
- finalisation du dossier sinistre ;
- REX (retour expérience officiel) des inondations ;
- projet VALSEC (projet d'unité de déshydratation de produits laitiers invendus afin d'en faire de l'alimentation pour les veaux).

M. BACHIMONT précise que le projet VALSEC est réalisé en collaboration avec le groupe AVRI. Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion de la CSS.

M. TOUCHARD souhaite savoir si l'exploitant dispose de données concernant l'impact de ce projet sur le trafic routier.

M. BACHIMONT précise qu'un peu moins de 10 camions par jour entreraient sur le site.

M. SANTIAGO remet en cause ce chiffre qu'il trouve faible.

M. BACHIMONT explique que les produits laitiers invendus sont stockés près de l'UTOM. Ce projet générerait 15 à 20 emplois en CDI.

M. GIRAUD souligne l'importance de prévenir les services de la DDPP bien en amont du projet.

M. PAIN précise que les actes de malveillance commis par les gens du voyage ont un impact sur l'exploitation et le développement du site. Il précise qu'une réflexion est en cours afin de mieux sécuriser le site.

M. BACHIMONT reprend son exposé sur les projets 2017 et indique qu'un système de captation des films plastiques « ECOSEP » est mis en place pour diminuer les erreurs de tri. Ce projet fonctionne depuis le mois d'octobre 2017.

M. RUFFIER fait remarquer que cela doit améliorer les conditions de travail du personnel présent sur la ligne de tri.

M. BACHIMONT précise qu'une attention toute particulière est portée sur les Troubles Musculo-squelettiques (TMS).

M. BACHIMONT indique que le site devrait recevoir les déchets provenant du centre de tri de Nantes Métropole. Ce centre a été ravagé par un incendie en septembre 2017.

Ce transfert de déchets devant perdurer durant 18 à 24 mois, la société ORVADE demandera l'autorisation de poursuivre la réception de ces déchets.

M. MIOSSEC indique que les avis des conseils régionaux du Centre-Val de Loire et Pays de la Loire seront sollicités.

M. BACHIMONT indique qu'une troisième équipe de 20 personnes devra être mise en place pour traiter les déchets durant cette période.

M. GIRAUD rappelle qu'une demande officielle doit être faite auprès du Préfet et que ces échanges ne préjugent en rien de sa réponse.

M. DUGALLEIX souhaite connaître l'estimation du coût des inondations.

M. BACHIMONT précise que le coût est de 5,5 millions d'euros dont 3 millions de travaux. La franchise de l'assurance est de 415 000 euros.

M. DUPIRE demande si, lors de la remise en état du bassin, il n'y a pas été constaté d'autres pollutions aux hydrocarbures.

M. BACHIMONT explique que le nettoyage du bassin ayant été correctement réalisé, aucune pollution aux hydrocarbures n'a été relevée.

4. Les actions des services de l'État

M. MIOSSEC rappelle le rôle de l'inspection des installations classées.

Celui-ci indique qu'en 2017, un arrêté préfectoral devrait être pris afin de modifier le calcul des garanties financières imposées à l'exploitant, soit un nouveau montant des garanties financières porté à 532 938 euros. En effet, l'inspection des installations classées a constaté lors de sa visite du site que le volume maximal de déchets présents en fosse était de 2 500 tonnes alors que le tonnage autorisé est de 1 600 tonnes.

Ce dernier présente les modifications réglementaires applicables à l'UTOM.

L'inspection des installations classées a réalisé deux visites en 2016. L'inspection du 23 août 2016 a fait l'objet d'une information lors de la dernière CSS.

Le 20 juillet 2017, une visite d'inspection a été effectuée. Celle-ci a permis de relever 6 non conformités dont 2 de niveau 1, à savoir :

- des équipements installés sur le site ne sont pas conformes au zonage ATEX (Atmosphères Explosibles) ;
- des dépassements des VLE (valeur limite d'exposition) dans les rejets aqueux sont observés sur plusieurs paramètres (plomb, cadmium et zinc) lors du prélèvement mensuel de mars 2017. Trois dépassements journaliers de VLE en MES (matière en suspension) sont observés entre juillet 2016 et mars 2017.

M. MIOSSEC précise que le zonage ATEX n'était également pas respecté en 2016.

Le rapport d'inspection a été transmis le 27 juillet 2017 à l'exploitant. Celui-ci a apporté des éléments de réponses le 13 octobre 2017 permettant de lever les non-conformités, à l'exception de celle concernant le respect du zonage ATEX.

M. MIOSSEC indique que la plate-forme de mâchefers a fait l'objet d'une inspection le 20 juillet 2017. Aucune non conformité n'a été relevée.

Celui-ci précise que le calendrier prévisionnel d'élaboration du Plan régional des déchets ménagers devrait être :

- en octobre 2018 : arrêt d'un projet de plan ;
- en mars 2019 : lancement de l'enquête publique ;
- en juin 2019 : approbation du plan.

Mme HELLEU remercie Mme KEIB et M. BACHIMONT pour leurs échanges avec l'ARS et la DREAL relatifs à leur gestion des DASRI non conformes en provenance de l'hôpital d'Orléans La Source.

M. TOUCHARD s'inquiète des difficultés remontées par l'exploitant avec les gens du voyage.

M. BACHIMONT indique que des réunions sont organisées avec le responsable des aires des gens du voyage d'Orléans Métropole. Celles-ci permettent de désamorcer les tensions.

M. DUPIRE souhaite savoir si d'autres tentatives de raccordement sur le transformateur électrique ont eu lieu.

M. BACHIMONT confirme. Les gens du voyage jouent dedans.

M. IPPOLITI précise que ces derniers allument des feux sur leur terrain.

M. MORET indique que le rond point d'accès au site doit être régulièrement déblayé.

M. RUFFIER suggère de réhausser la clôture.

M. TOUCHARD répond que cela ne serait pas une solution efficace.

5. Question diverses et échanges avec l'assemblée

En l'absence d'autres questions, M. GIRAUD remercie les membres présents pour la qualité des échanges et clôt la réunion.

Le Président de la CSS,



Patrick GIRAUD